EUCD info <http://www.eucd.info/>
vous informe :

LA PROCHAINE FOIS QUE VOUS ACHÈTEREZ UN CD, N'OUBLIEZ PAS DE VOUS DEMANDER :

Ce CD fonctionnera-t-il vraiment sur mon matériel ?

Pourquoi ? Car les éditeurs sont en train d'introduire discrètement de nouveaux CD légèrement modifiés dans les magasins. Certains de ces CD altérés ne fonctionneront ni sur les ordinateurs, ni sur les PS2 ni sur les lecteurs DVD, tandis que d'autres auront une qualité audio diminuée et dureront moins qu'un CD normal. En plus de cela, les nouveaux CD rendront impossible la copie sur ordinateur, et la conversion en MP3.

Au début, les nouveaux CD sembleront fonctionner correctement mais en réalité, les sons ont étés subtilement altérés. Votre lecteur de CD devra travailler davantage pour restituer correctement la musique, et après quelques craquements, vos pistes seront de moins en moins lisibles qu'avec des CD normaux. En vérité, ces CD sont de moindre qualité que les CD normaux.

Ne laissez pas les éditeurs continuer comme ça. Ils ne peuvent le faire que si nous les laissons agir. Refusez d'acheter un CD qui a été modifié de cette façon là. Ils font cela pour essayer et stopper la copie illégale, mais ces nouveaux CD posent tellement d'autres problèmes qu'ils devraient être vendus avec une grosse étiquette rouge d'avertissement, et à un prix très inférieur.

Comment le savoir ?

Il n'y a aucune façon de le savoir en regardant le CD lui- même, mais des CD corrompus ont déjà été découverts en Angleterre, et les éditeurs prévoient d'en sortir des millions dans des boîtes normales. Vous devez demander. Si ?Virgin ou HMV ou Tower ne peuvent vous donner de réponse précise, demandez-leur une garantie écrite de remboursement dans le cas où le CD que vous avez acheté est en fait un de ces CD transformé en CD Inviolable.

Que puis-je faire ? Si vous possédez un CD qui devient illisible plus souvent que la normale, alors ramenez-le. Nous devons

être clairs avec les éditeurs, et leur faire comprendre que nous n'achetons pas le même prix pour des CD de moindre qualité, qui sont de fait moins utilisables que des CD classiques. Ils espèrent que tous les CD seront comme ça à l'avenir, et qu'ils pourront nous vendre des lecteurs qui nous rendront la vie plus difficile, nous empêchant de faire ce que nous avions l'habitude de faire avec nos CD.

Comment le savoir ?

La BBC et la revue New Scientist ont déjà publié des articles à ce propos, comme certains journaux. Pour plus d'informations, allez voir la page http://uk.eurorights.org/issues/cd/.

Mais que diable tentent de faire les éditeurs?

Ces actions sont une des facette de la facheuse tendance qui émerge en ce moment. Cela a commencé avec les DVD zonés. Ensuite est venue la directive DMCA aux États- Unis, puis le projet de loi EUCD en Europe, qui veut rendre illégal d'expliquer à quiconque comment lire un CD ou un DVD d'une manière non prévue par l'éditeur (comme lire un DVD prévu pour une autre région, ou lire un CD sur un matériel que l'éditeur n'accrédite pas). Vous pouvez aller en prison pour cela. Ils veulent interdire définitivement l'équivalent des lecteurs DVD multi-zones.

Dans les faits, un chercheur russe est actuellement en examen en Amérique pour avoir contourné la protection de livres électroniques. Le logiciel qu'il a aidé à développer permet à des propriétaires légitimes de eBooks de les imprimer ou de les consulter sur un autre ordinateur. Pour les aveugles, c'est la seule façon de consulter un eBook.

Mais si je l'ai acheté, c'est mon droit d'en faire ce que je veux, non?". Pas dans l'esprit des éditeurs. On a l'habitude d'acheter un CD, un DVD ou un livre et d'être capable de le faire jouer sur n'importe quel lecteur CD/DVD, de le lire dans le bus, de le prêter à un ami, ou de le revendre quand on n'en a plus l'usage. Ils veulent nous supprimer tous ces droits.

Un eBook peux même ne pas être utilisable si vous mettez à jour votre ordinateur sans demander une permission spéciale ! Que penseriez-vous si vos CD ne pouvaient être utilisés que sur un seul lecteur de CD? C'est dingue non? Mais c'est pourtant le type de choses qu'ils veulent faire.

Que puis-je faire face à ce problème ?

La première chose est de se renseigner. Comme écrit plus haut, essayez d'obtenir l'assurance écrite des magasins d'un remboursement au cas ou vous tomberiez sur un de ces CD trafiqué 'Anti-copie'. Si vous en avez déjà acheté un, et que personne ne vous a prévenu que ce n'était pas un CD de qualité normale, vous êtes légalement en droit d'en obtenir le remboursement. Ne les laissez pas faire !

Si vous vous sentez concerné par cette information, écrivez à votre représentant au Parlement Européen (MP, Member of Parliament) pour montrer votre intérêt face à la situation des CD, et face au projet de loi EUCD. L'EUCD (European Copyright Directive) n'est pas encore une loi, et il est encore possible de la faire évoluer. Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site http://uk.eurorights.org/.

NOTE : Ce document explique volontairement la situation en termes simples. En aucun cas nous n'exagérons la situation. Si vous souhaitez vérifier par vous même, et mieux en comprendre les aspects techniques, consultez les liens dans les pages web.

NON AUX NOUVEAUX CD ! NON À L'EUCD !